

La position du Canada

- Dans les situations extrêmes, telles qu'une famine généralisée, une épidémie ou une guerre civile, les populations de tous les pays en développement, y compris les pays à régime répressif qui ne sont pas admissibles à d'autres formes d'aide du Canada, pourront recevoir une assistance humanitaire d'urgence, moyennant l'autorisation ministérielle.
- Le *Cabinet* sera informé, chaque année, de la situation par rapport au respect des droits de la personne afin de déterminer par quelles voies l'aide canadienne sera acheminée et le niveau d'aide bilatérale attribué à chaque pays.

Dans les pays où les droits de la personne sont violés de façon systématique, flagrante et soutenue et où nous ne pouvons être assurés que notre aide atteint les personnes à qui elle est destinée, l'aide de gouvernement à gouvernement (bilatérale) sera réduite ou refusée. L'aide canadienne sera acheminée par l'entremise de nos partenaires du développement, telles les organisations non gouvernementales et multilatérales, qui travaillent à la base et peuvent s'assurer que cette aide va directement aux pauvres dans les secteurs où ils en ont le plus besoin.

- Si des pays démontrent des progrès notoires vis-à-vis le respect des droits de la personne, le Canada tiendra compte de cette amélioration dans ses décisions de financement.
- On aura recours à la voie diplomatique, y compris des discussions au niveau ministériel, des réunions bilatérales ainsi que des consultations internationales, pour amener les gouvernements contrevenants à améliorer leur performance en matière de respect des droits de la personne.

- Là où c'est possible, une aide particulière sera accordée aux ONG et à d'autres groupes qui font la promotion de l'éducation et d'autres activités en matière de droits de la personne dans les pays en développement.

Nouvelles initiatives

- Une section désignée à l'intérieur de l'ACDI veillera à ce que les programmes d'aide au développement soient conformes à la politique étrangère du Canada en matière de droits de la personne.
- Les agents de développement canadiens recevront une formation particulière concernant les droits de la personne.
- À l'occasion de la comparution des ministres concernés devant les comités parlementaires, le gouvernement s'engage à fournir de l'information sur les droits de la personne dans les pays bénéficiaires de l'aide canadienne au développement. Vu la nature du sujet, les comités voudront sans doute tenir de telles réunions *à huis clos*.
- Le gouvernement a annoncé son intention de créer un Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Ce centre travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements, les institutions publiques et les ONG dans les pays en développement, pour aider à établir et à renforcer les institutions, les programmes et les activités visant la promotion des droits de la personne qui sont reconnus internationalement.
- Le Canada appuie le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les services consultatifs dans le domaine des droits de la personne.